

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

en exercice 11
présents 10
votants 10

L'an deux mille vingt-quatre, le **DIX-HUIT MARS**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FRAJOU**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain DAVEZAC, Maire de Saint-Frajou
Date de la convocation du Conseil Municipal : 11/03/2024

PRESENTS : Gisèle ALAUX, Jean-Claude Francis BAGNERIS, BAROUSSE, Yves BOURRUST, Alain DAVEZAC, Cécile GARDELLE, Karl HAFF, Lionel LOUBENS, Mélanie ROLLIN, Philippe TESSON

ABSENT EXCUSE: Éric GARDELLE

Secrétaire de séance : Cécile GARDELLE

DELIBERATION 01/2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Le Maire,
Alain DAVEZAC



Résultats budgétaires de l'exercice

43700 - SAINT-FRAJOU

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	113 515,03	246 347,42	359 862,45
Titres de recette émis (b)	55 051,99	139 467,48	194 519,47
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	55 051,99	139 467,48	194 519,47
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	113 515,03	246 347,42	359 862,45
Mandats émis (f)	33 058,45	114 220,63	147 279,08
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	33 058,45	114 220,63	147 279,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	21 993,54	25 246,85	47 240,39
(h - d) Déficit			

REÇU

le 18 AVR. 2024

SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43700 - SAINT-FRAJOU

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-35 157,64		21 993,54		-13 164,10
Fonctionnement	150 835,69	35 157,64	25 246,85		140 924,90
TOTAL I	115 678,05	35 157,64	47 240,39		127 760,80
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	115 678,05	35 157,64	47 240,39		127 760,80

